|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **PROGRAMME D’APPUI AU COMMERCE**  **ET A L’INTEGRATION ECONOMIQUE (PACIE)** |  |

**Fiche d’information**

***Objet : état de la transposition des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC (situation au 26 avril 2017)***

Pour améliorer la comparabilité des données de finances publiques dans le cadre de l’exercice de la surveillance multilatérale et promouvoir une gestion des finances publiques moderne, efficace et transparente, le Conseil des Ministres de l’UEAC réuni le 19 décembre 2011 à Brazzaville a adopté, six (6) directives constitutives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Ces directives portent sur le Code de transparence dans la gestion des finances publiques (CT), les lois de finances (LOLF), le Règlement général de la Comptabilité publique (RGCP), la Nomenclature budgétaire de l’Etat (NBE), le Plan comptable de l’Etat (PCE) et le Tableau des opérations financières de l’Etat (TOFE).

La mise en œuvre des directives passant nécessairement par leurs transpositions préalables dans le droit interne des Etats, il a été initialement prescrit un délai de deux ans, c’est-à dire jusqu’au 31 décembre 2013, pour cette transposition mais ce délai a fait l’objet d’un report au 31 décembre 2017 par le Conseil des Ministres de l’UEAC en sa séance du 22 décembre 2014. La mise en œuvre proprement dite sera progressive et devrait s’inscrire dans des plans d’action réalistes de reformes des finances publiques sur le moyen et long terme.

Des progrès sont observés sur la plupart des volets de la mise en œuvre particulièrement en matière de sensibilisation et de dissémination, de renforcement des capacités des acteurs, de la transposition et de suivi-évaluation.

Concernant la transposition, l’état d’avancement de la transposition des directives fait apparaître des progrès manifestes. **Sur les 36 textes à transposer par l’ensemble des pays (soit 6 textes par pays), la situation actuelle indique que :**

**14 textes, soit 39 % des textes ont été effectivement transposés ;**

**14 textes, soit 39 % des textes sont en attente d’adoption au niveau des Etats et ;**

**8 textes, soit 22 % restent sont à transmettre à la Commission et à transposer d’ici la fin de cette année**.

Par pays, la situation de la transposition se présente comme suit :

Au **Cameroun**, le projet de loi transposant la directive loi de finances a été validé sur le plan technique et aurait permis d’aligner la loi portant régime financier de l’Etat de 2007 à la directive correspondante. Par ailleurs, les travaux de transposition des autres directives sont en cours et se trouvent dans le circuit d’adoption technique. Il convient également de souligner que sur la base du régime financier de l’Etat de 2007 qui a introduit la modernisation de la gestion des finances publiques, le Cameroun élabore et exécute depuis l’exercice 2013 un budget en mode programme.

La **Centrafrique** a soumis à la Commission de la CEMAC tous les projets de texte de transposition. Après avis de conformité de la Commission, ils sont dans le circuit national de promulgation et signature.

Au **Congo**, tous les textes ont été soumis à l’avis préalable de la Commission à l’exclusion de celui transposant la NBE. La Commission a fait retour de ses observations. Le code de transparence a été adopté par le Parlement et promulgué. Par ailleurs, le projet de texte relatif à la NBE pour lequel des efforts sont en train d’être déployés pour sa finalisation a fait l’objet d’un appui spécifique et est en voie d’être soumis à l’avis préalable de la Commission.

Le **Gabon** et le **Tchad** ont achevé le processus de transposition des 6 directives. Tous les projets de textes ont reçu l’avis conforme de la Commission.

La **Guinée équatoriale**, a transmis à la Commission 5 projets de textes (LOLF, RGCP, NBE, PCE et TOFE). La Commission a fait retour de ses observations sur tous ces projets.

La situation décrite précédemment indique seuls 8 textes ne sont pas encore parvenus à la Commission pour avis conforme. A cet effet, la Commission de la CEMAC sollicite, particulièrement, le soutien des Commissions des Finances des Assemblées Nationales des Etats concernés pour sensibiliser sur la transposition dans le délai prescrit afin de lui permettre de déployer des efforts pour accompagner davantage les Etats dans la mise en œuvre des dispositions novatrices.

**Commentaires :**

Pour les Etats-membres ayant déjà procédé à la transposition des directives, ces législations nationales de transposition sont sans doute insuffisamment diffusées et disponibles (sur les sites internet des ministères en charge des finances notamment). Or cela contribue a renforcer l’appropriation de ces nouvelles normes par l’ensemble des acteurs des finances publiques.

Une vigilance accrue sur l’exactitude de la transposition reste nécessaire à toutes les étapes des travaux de transposition.

**ANNEXE**

**Situation de la transposition des directives de finances publiques de 2011 à la date du 26 avril 2017**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Pays/Directives*** | **Code de Transparence** | **Loi de Finances** | **Règlement Général de la Comptabilité Publique** | **Nomenclature Budgétaire de l’Etat** | **Plan Comptable de l’Etat** | **Tableau des Opérations Financières de l’Etat** |
| **CAMEROUN** | Projet en cours d’élaboration par le Comité de transposition | Projet achevé, se trouve dans le circuit de validation technique | Projet achevé, se trouve dans le circuit de validation technique | Projet achevé, se trouve dans le circuit de validation technique | Projet achevé, se trouve dans le circuit de validation technique | Projet achevé, se trouve dans le circuit de validation technique |
| **CENTRAFRIQUE** | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission en attente transmission au Parlement | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission en attente transmission au Parlement | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission : en attente de l’adoption des textes législatifs | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission : en attente de l’adoption des textes législatifs | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission : en attente de l’adoption des textes législatifs | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission |
| **CONGO** | Texte adopté par l’Assemblée nationale en Décembre 2016 | Texte adopté par l’Assemblée nationale en mars 2017 | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission | Projet en cours d’élaboration par le Comité de transposition | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission |
| **GABON** | Texte promulgué en Janvier 2015 | Texte promulgué en Mai 2015 | Texte signé en Février 2016 | Texte signé en Avril 2016 | Texte signé en Octobre 2015 | Texte signé en mai 2016 |
| **GUINEE EQUATORIALE** |  | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission | Texte ayant reçu l’avis de conformité de la Commission |
| **TCHAD** | Texte adopté par l’Assemblée Nationale le 11 Novembre 2016 | Texte promulgué en Février 2014 | Texte signé en Avril 2015 | Texte signé en Avril 2016 | Texte signé en Avril 2016 | Texte signé en Avril 2016 |

Texte ayant reçu l’avis de conformité et en attente de signature

Texte effectivement transposé Projet de texte au niveau du Comité en dans le circuit de validation technique